

<b>Zeitschrift:</b>	Jeunesse forte, peuple libre : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Herausgeber:</b>	École fédérale de gymnastique et de sport Macolin
<b>Band:</b>	15 (1958)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Au Gurten avec la conférence fédérale de l'instruction préparatoire
<b>Autor:</b>	Rätz, Willy
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-996894">https://doi.org/10.5169/seals-996894</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

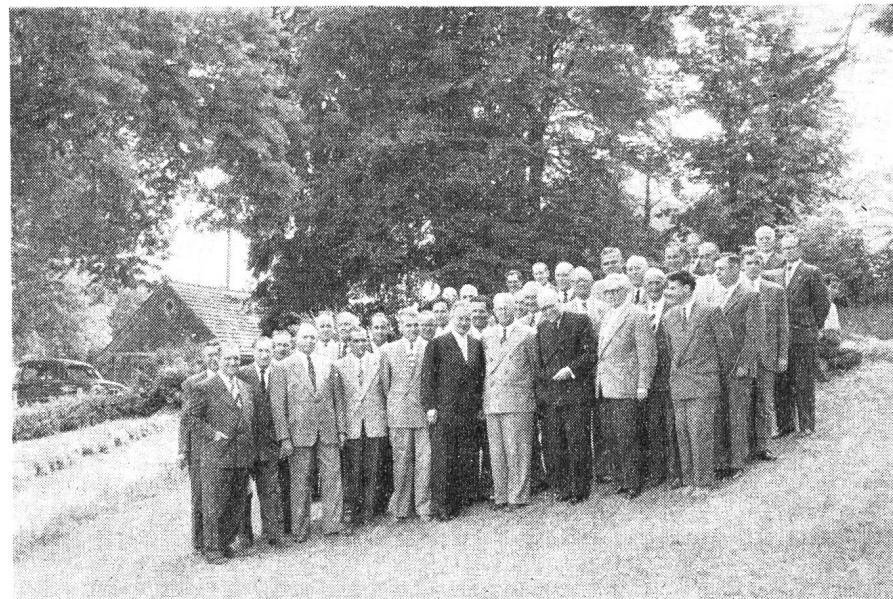
### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Au Gurten  
avec la  
conférence fédérale  
de l'instruction  
préparatoire**



Dans le jardin du Gurtenkum  
Photo Fr. Pellaud

Les 18 et 19 juin, les présidents des offices cantonaux de l'instruction préparatoire ont tenu leur conférence annuelle au Gurten sur Berne, sous la direction de Monsieur Ernest Hirt, directeur de l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, et de Monsieur Willy Rätz, chef de l'I. P. L'ordre du jour, très chargé, portait notamment sur la révision partielle des prescriptions d'exécution de l'I. P. Voici, brièvement les caractéristiques des nouvelles dispositions :

**Cours de base**

1. Réduction à 40 du nombre d'heures obligatoires pour le groupement.
2. Indemnisation du cours sur la base de la fréquentation moyenne. Il sera attribué, selon le barème ci-après, un montant fixé d'après le nombre de participants. Le nombre de participants pris en considération sera déterminé par le total des heures de présence au cours divisé par le nombre d'heures obligatoires 40.

**Barème de calcul d'indemnités**

Jusqu'à 14 participants :	Frs. 140.—
Pour chaque participant de 15 à 30 :	Frs. 10.— en plus
30 participants :	Frs. 300.—
Pour chaque participant de 31 à 70 :	Frs. 7.— en plus
70 participants :	Frs. 580.—
Pour chaque participant de 71 à 160 :	Frs. 5.— en plus
160 participants :	Frs. 1030.—
Pour chaque participant de 161 à 200 :	Frs. 3.— en plus
200 participants :	Frs. 1150.—
Pour chaque participant en plus de 200 :	Frs. 2.— en plus
3. Extension de la période d'organisation du cours de base à 8 mois avec maintien de la possibilité de l'organiser en deux fois.	

**Entraînement de base**

Modification des indemnités comme suit :  
Frs. 2.— pour chaque participant et en plus  
Frs. 3.— pour chaque participant à l'EtB. qui remplit les conditions de l'examen de base.

Attribution d'un subside minimum de Frs. 60.—, si les indemnités ci-dessus n'atteignent pas ce montant.

**Cours à option**

1. Majoration du subside de participation à Frs. 15.— et resp. Frs. 13.— avec paiement d'une indemnité fixe au moniteur.
2. Introduction de cours à option organisés sous forme d'heures ou de jours d'enseignement, d'une durée de 30 heures, pour le ski et la natation.

**Examen à option**

1. Fixation du subside de réussite à Frs. 2.— pour tous les examens à option.
2. Indemnisation des examens à option de ski et de natation sans tenir compte du fait qu'un subside ait déjà été versé pour un cours à option du même genre durant la même année.
3. Paiement de l'indemnité de participation pour les examens effectués par les jeunes gens, sans tenir compte du fait qu'ils aient déjà subi un ou plusieurs examens du même genre au cours de la même année comptable.

**Autres problèmes intéressant l'I. P.**

Le chef de l'I. P. soumet, en outre, aux participants à la conférence divers autres problèmes d'actualité se rapportant à l'instruction préparatoire. La propagande sur le plan fédéral doit être intensifiée. La composition d'une commission de propagande pour la Suisse allemande est envisagée, dans le sens de l'activité du Service romand d'information (S. R. I.) en Suisse romande. Une meilleure adaptation de la table d'estimation des examens de base doit être entreprise. L'E. F. G. S. a déjà rassemblé le matériel de statistiques nécessaire et poursuivra ses recherches dans ce sens. Les essais effectués l'année dernière avec de nouveaux agrès de lancer n'ayant pas donné les résultats escomptés, de nouvelles expériences seront effectuées avec un nouvel agrès en forme de massue de gymnastique.

On prévoit également la remise d'un insigne en étoffe à tous les participants au cours fédéraux de moniteurs.

Une déclaration du Service juridique du D. M. F. précise que de fausses inscriptions dans le livret de contrôle, sur les listes de participants, les feuilles d'examen etc. doivent être considérées comme des actes délictueux et punies légalement. Il peut s'agir aussi, en réalité de falsification de documents personnels ou de certificats. La dénonciation de tels cas aux tribunaux est possible.

La proposition de restreindre la possibilité de se faire contrôler médicalement dans le cadre de l'I. P. a été repoussée en précisant toutefois que le contrôle médicosportif doit être effectué, à l'avenir, avant ou au plus tard au début du cours ou de l'examen. Les participants ne se rallieront pas non plus à la proposition d'organiser, dans le cadre du cours à option actuel de ski, un cours B avec l'accent principal sur les excursions. La remise des prescriptions de l'instruction préparatoire aux groupements s'effectuera à l'avenir avec une plus grande parcimonie. Seul le moniteur les recevra, tandis que les sous-moniteurs recevront un extrait de celles-ci. Le challenge Général Guisan sera disputé cette année, dans le cadre de la course neuchâteloise d'orientation le 28 septembre 1958.

Les participants à la conférence eurent ensuite l'occasion d'entendre un très intéressant exposé de Monsieur Joel Dégallier, éducateur à l'Institut de Vennes s/Lausanne sur les « Problèmes de l'âge pubertaire et post-pubertaire à l'époque actuelle ». L'orateur constate que toutes les erreurs et tous les dérèglements dont souffre la jeunesse moderne proviennent, en grande partie, du sentiment d'insécurité qui l'anime. M. Dégallier est d'avis que les camps et cours à option de l'instruction préparatoire constituent un précieux moyen d'éducation car ils offrent à ces jeunes gens une excellente occasion d'apprendre à vivre en communauté.

La conférence, parfaitement organisée par Monsieur Ernest Anliker, président du Bureau I. P. de Berne, fut honorée de la présence de Monsieur le Conseiller d'Etat Siegenthaler qui apporta le salut du gouvernement bernois à l'occasion du banquet servi au Gurten, de Monsieur le Col. Bieler, représentant du Commissariat central des guerres, du Col. Lüthi, président de la Commission cantonale I. P., et de M. M. Reinhard, représentant du Conseil communal de Berne. Une excursion en cars dans la région du Gurnigel et de Schwarzenbourg mit le point final à ces deux magnifiques journées.

Willy Rätz